Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID: 059-215901729-20250625-250625AU\_086PFL-AU

## DECISION N°2025-086 Pôle Famille Loisirs Culture

<u>OBJET</u>: Animation Musicale The Dansant 8. Domaines de compétences par thèmes 8.9 Culture

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la proposition de la Municipalité d'organiser un Thé Dansant ouvert à tous, le **DIMANCHE 10 AOUT 2025.** 

## DECIDE

Article 1: Il sera fait appel à l'orchestre «OSMOSE » représenté par Monsieur VERDI Olivier, Avenue Eugène Mascaux, 689, 6001 MARCINELLE (Belgique), qui assurera l'animation musicale du Thé Dansant du **DIMANCHE 10 AOUT 2025**.

Article 2 : Le coût global de ce contrat s'élève à 550 € TTC.

Article 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

A DENAIN, le 25/06/2025

ANN Li Suffour-tonini

Acte soumis à transmission Affiché le

Certifié exécutoire